

# VILLE DE CASTELLAMONTE

## Ville métropolitaine de Turin

Piazza Martiri della Libertà, 28 - 10081 CASTELLAMONTE (TO)



EXPOSITION DE CÉRAMIQUE  
62E ÉDITION  
2023

*Ceramics in love...*  
*Prix de la ville de  
Castellamonte*

COMPÉTITION



EXPOSITION DE CÉRAMIQUE  
CASTELLAMONTE - ITALIE  
**62<sup>e</sup> ÉDITION**  
**2023**

**CONCOURS INTERNATIONAL « CERAMICS IN LOVE »**

La ville de Castellamonte, à l'occasion de la 62<sup>ème</sup> EXPOSITION DE CÉRAMIQUE 2023, annonce et organise un concours réservé aux céramistes italiens et internationaux qui aiment et trouvent à travers la céramique leur source d'inspiration en retravaillant les aspects les plus intéressants de la contemporanéité dans leurs œuvres.

**Article 1**

Avec le titre du concours « CERAMICS IN LOVE », nous avons essayé de résumer le thème de l'amour compris comme la passion et l'adhésion aux valeurs créatives par des artistes / céramistes professionnels qui, avec leurs œuvres, savent interpréter le monde actuel, avec originalité créative, intelligence et sentiment.

Le concours est divisé en une seule section: **Art et Design**.

Tous les travaux doivent être réalisés avec des techniques céramiques.

**Article 2**

Le concours vise à améliorer l'art de la céramique sous toutes ses formes, techniques et utilisations prévues, de la sculpture au design, en passant par l'artisanat d'excellence, sans oublier, étant la ville de Castellamonte, son « objet » le plus célèbre : le poêle.

**Article 3**

Les lieux d'exposition prévus sont : les salles majestueuses du Palazzo Botton.

**Article 4**

Les œuvres en compétition dans la sélection doivent être réalisées avec un matériau céramique de tout type et exécutées avec n'importe quelle technique. Les travaux peuvent inclure l'utilisation d'autres matériaux, même s'ils ne sont pas répandus. Les concurrents doivent déclarer que les œuvres soumises sont originales et que personne ne peut en revendiquer les droits. Chaque artiste ne peut présenter qu'une seule œuvre conçue et réalisée, même avec plusieurs éléments distincts.

### **Article 5**

Un jury d'experts qualifiés définira les personnes admises au concours, sélectionnera les œuvres, attribuera leur emplacement dans les différentes salles et identifiera les gagnants. La ville de Castellamonte nomme Giuseppe Bertero commissaire du concours.

### **Article 6**

Des prix seront décernés aux trois premières œuvres classées (avec prix en argent), ainsi qu'à des plaques et des certificats de reportage et de participation ; les œuvres primées passeront à la propriété de la ville de Castellamonte, qui aura le droit de reproduction photographique et de publication dans des magazines, des journaux, du web et plus encore. Il y aura un prix jeune pour les étudiants individuels ou en groupe, sans limite d'âge, régulièrement inscrits à des cours de formation en design, à la Faculté d'architecture ou de design, à l'Académie des beaux-arts, aux instituts supérieurs pour les industries artistiques (ISIA), au doctorat, à la maîtrise et aux cours équivalents de la chaîne d'approvisionnement. Prix:

<b>« Art et Design » (taille maximale 2 m<sup>3</sup> environ)</b>
1er Prix €. 3,000,00
2ème Prix €. 2,000,00
3ème Prix €. 1 000,00
<i>Les primes sont brutes d'imposition</i>

<b>« Art et Design » (taille maximale 2 m<sup>3</sup> environ)</b>
<b>Prix Jeune « Silvana Neri » C.N.A. € 500,00</b>
Prix pour les étudiants individuels ou en groupe, sans limite d'âge, régulièrement inscrits à des cours de formation en design, à la Faculté d'architecture ou de design, à l'Académie des Beaux-Arts, aux Instituts Supérieurs des Industries Artistiques (ISIA), au doctorat, aux masters et aux cours équivalents dans la chaîne d'approvisionnement.

<b>« Art et Design » (taille maximale 2 m<sup>3</sup> environ)</b>
<b>Prix du jury populaire . € 300,00</b>
Prix destiné à ceux qui ont obtenu la meilleure note auprès du public de visiteurs.

D'autres prix, récompenses et rapports seront annoncés ultérieurement sur le site Web de la ville de Castellamonte.

### **Article 7**

Les œuvres soumises à l'exposition-concours doivent être accompagnées des initiales ou de la signature reconnaissable de l'auteur.

### **Article 8**

Les œuvres peuvent être conçues et construites de la manière suivante :

- L'œuvre ou chaque élément de composition doit être contenu dans les dimensions maximales d'environ 2 m.<sup>3</sup> et avec un poids adapté à sa manipulation, pour un usage interne ou externe. Les œuvres seront exposées au Palazzo Botton.

### **Article 9**

Le Concours est organisé en deux phases :

- La première phase consiste en la sélection des œuvres, avec admission à la phase finale et exposition dans les sites mentionnés dans l'art. 3, en envoyant le formulaire de candidature et le matériel iconographique à l'adresse électronique suivante, [ceramicsinlove@gmail.com](mailto:ceramicsinlove@gmail.com) ayant pour objet: PARTICIPATION AU CONCOURS INTERNATIONAL « CERAMICS IN LOVE », 62<sup>ÈME</sup> EXPOSITION DE CÉRAMIQUE DE CASTELLAMONTE. Le Jury sélectionnera et admettra au Concours les meilleures œuvres jugées telles à sa seule discrétion. L'artiste, s'il n'est pas déjà joint au formulaire de candidature, enverra une photographie professionnelle de celui-ci en haute résolution, 300 dpi, sur un fond neutre pouvant être publié dans le catalogue de l'exposition.
- la deuxième phase implique l'expédition par les artistes des œuvres au lieu du concours.

### **Article 10**

Ceux qui ont l'intention de participer au **CONCOURS « CERAMICS IN LOVE », 6<sup>e</sup> 2<sup>ème</sup> EXPOSITION DE CÉRAMIQUE DE CASTELLAMONTE** doivent envoyer au Comité d'organisation avant le **30 mai 2023**, le formulaire de candidature ci-joint qui fournit :

- Fiche de l'œuvre : titre, technique et matériaux
- court curriculum vitae de 600 caractères écrit en italien et en anglais
- Concept-poétique court de 300 caractères écrit en italien et en anglais
- photographies, avec au moins trois vues de l'œuvre et de ses dimensions

*P.S. Il est recommandé de se conformer strictement aux demandes énumérées ci-dessus, en particulier le nombre de caractères. Évitez une longue liste d'expositions, choisissez la plus importante, peut-être pas plus de trois.*

### **Article 11**

Avant **03 juillet 2023**, les œuvres sélectionnées doivent être reçues au point de collecte, Centro Congressi Martinetti Via Educ n. 59 - 10081 Castellamonte (TO), soigneusement emballées et expédiées par des sociétés autorisées pour le transport de marchandises pour des tiers ou pour des œuvres d'art ; **L'emballage doit être réutilisable pour le retour. Il est très important de marquer à l'extérieur de l'emballage le nom, le prénom et l'adresse de l'artiste.** Pour l'expédition des œuvres, il est tenu de respecter les normes minimales de sécurité dans la manipulation des œuvres d'art en céramique, et en particulier de prêter attention aux méthodes d'emballage (il est préférable d'utiliser des caisses en bois avec un emballage adéquat et soumises à une fumigation préalable), ainsi que de se conformer strictement aux directives internationales concernant le transit douanier pour les œuvres en provenance de pays tiers.

Tous les frais de transport sont à la charge des propriétaires, y compris les droits de douane, en particulier pour les œuvres provenant de pays non européens. Toutes les œuvres doivent être envoyées en PORT FRANCO.

Les frais de transport (aller-retour et frais de douane éventuels) seront à la charge de l'Artiste participant. L'exposition des œuvres aura lieu du **samedi 19 août 2023 au dimanche 10 septembre**. À la fin de l'exposition, les œuvres non primées doivent être collectées par les auteurs de la même manière que la livraison.

Toutes les œuvres doivent être récupérées avant le **15 octobre 2023\*** toujours au Centre de Congrès Piero Martinetti (la communication suivra avec l'indication des jours et de l'heure). Les œuvres non collectées à la date indiquée resteront la propriété de l'Organisation du Concours qui en acquerra la propriété.

*\*Pour la collecte une période précise sera établie avec un temps à respecter avec le plus grand soin. Le nom de **l'artiste de l'œuvre** à collecter doit être clairement indiqué par les courriers. Sans cette indication, aussi naturelle soit-elle, les employés en charge ne livreront aucun travail. Les courriers, afin d'éviter les malentendus désagréables, doivent être équipés de leur propre téléphone portable ou de celui de l'entreprise pour communiquer aux bureaux municipaux de leur arrivée à Castellamonte. Même dans la phase de livraison des travaux, les coursiers doivent bien vouloir notifier leur arrivée par un appel.*

L'auteur non récompensé peut décider de faire don de son œuvre à la ville de Castellamonte.

### **Article 12**

#### **Assurance**

L'organisation n'assurera en aucune manière les œuvres pendant le transport ni aller ni retour, ni pendant la manutention, la préparation et leur séjour dans les espaces du musée et ne pourra donc pas faire l'objet d'actions récursoires en cas d'accident ou de dommage. Les artistes peuvent assurer, à leurs propres frais et à leurs frais, auprès d'une société de leur choix contre tous les dommages que pourraient subir les œuvres pendant le transport et le séjour dans les locaux d'exposition. La police d'assurance doit prévoir expressément la renonciation à toute action de recours contre l'organisation de l'Exposition qui ne sera pas tenue d'indemniser les dommages subis par les œuvres pendant toute la durée de la manifestation.

A défaut d'assurance, les artistes doivent renoncer à toute action de recours contre l'organisation de l'Exposition pour tout dommage que les œuvres pourraient subir pendant le transport et pendant toute la durée de l'événement. Si une œuvre est reçue par le Concours dans des conditions qui compromettent sa lecture, telle que conçue par l'artiste, elle ne sera pas exposée.

Ils n'assument aucune responsabilité pour les bris qui peuvent survenir sur les travaux à la fois à l'aller et au retour. L'organisation s'engage à un service de surveillance constante de l'exposition, cependant nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, de vandalisme et de tout dommage.

### **Article 13**

#### **Catalogue**

L'impression du catalogue sera sous la responsabilité exclusive de l'organisation de la 62<sup>e</sup>me Exposition de Céramique à laquelle les artistes cèdent tous les droits de reproduction des œuvres au moment de la participation. De même, les artistes autorisent la prise de vue photographique, cinématographique, télévisuelle ou numérique de leurs œuvres et les utilisations que l'organisation décidera dans le but de promouvoir le Concours (affiches, cartes postales ou autres) pour d'autres activités culturelles. La liste des œuvres admises sera publiée sur le site Web de la ville de Castellamonte <http://www.comune.castellamonte.to.it>.

Un exemplaire gratuit du catalogue sera réservé à tous les artistes.

### **Article 14**

#### **Préparation**

L'exposition sera sous la responsabilité exclusive de l'organisation. Dans le cas d'installations ou d'œuvres présentant une complexité particulière, il est demandé à l'artiste d'envoyer directement au commissaire de l'exposition des indications illustrant clairement les méthodes de préparation.

**Article 15**

Consentement

Chaque candidat autorise expressément l'organisation Città di Castellamonte à traiter les données personnelles transmises conformément au règlement UE 2016/679, également à des fins d'inclusion dans les bases de données gérées par l'organisation. L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications à l'annonce si le besoin s'en fait sentir. La participation au prix implique l'acceptation sans réserve de tous les articles de cette annonce.

**Article 16**

L'exposition sera inaugurée le samedi 19 août 2023 et restera ouverte au public jusqu'au 10 septembre 2023.

Concours international « CERAMICS IN LOVE » 62ème exposition de céramique de Castellamonte.

Secrétariat organisateur: téléphone 0124.5187216 - Culture - Municipalité de Castellamonte.

Courriel : [cultura@comune.castellamonte.to.it](mailto:cultura@comune.castellamonte.to.it) et P/C [ceramicsinlove@gmail.com](mailto:ceramicsinlove@gmail.com)

**Article 17**

L'Administration Communale se réserve le droit de révoquer l'événement à tout moment pour des raisons de force majeure, sans que les participants puissent prétendre à des réclamations.



EXPOSITION DE CÉRAMIQUE  
62E ÉDITION  
2023



## DEMANDE D'ADHÉSION

Objet : **PARTICIPATION AU CONCOURS INTERNATIONAL « CERAMICS IN LOVE »  
62ÈME EXPOSITION DE CÉRAMIQUE DE CASTELLAMONTE 2023**

Je, soussigné.....  
Né à .....  
Résident à.....  
Rue/Cours.....  
Messagerie électronique.....  
Téléphone.....

### DEMANDE

pour pouvoir participer au concours en question.

De plus,

### ÉTATS

D'avoir lu dans son intégralité l'avis de concours et d'accepter les contraintes qu'il contient et de souhaiter présenter son propre travail sur la base des caractéristiques indiquées à l'art. 8.

Veillez joindre ci-joint:

- Feuille de travail, titre, technique et matériel
- curriculum vitae, **600** caractères
- Concept court, **300** caractères
- photographies, avec au moins trois vues de l'œuvre et de ses dimensions

Pour la section « jeune », le soussigné déclare être régulièrement inscrit aux formations suivantes (barrer le parcours de formation) :

- Design
- Facoltà di Architettura o Design
- Accademia di Belle Arti
- Istituti Superiori per le Industrie Artistiche (ISIA)
- dottorato, master, altro

Cordialement.

Lieu, ... / ..... /.....

Signature

---